

**OBJET : Conventions La Folle journée de Nantes en région – Edition 2022****EXPOSÉ**

La Folle journée de Nantes est une manifestation culturelle conçue par René MARTIN, directeur du CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques). Ce programme artistique de grande qualité est développé en partenariat avec la Ville de Nantes et le Conseil Régional des Pays de la Loire. Le Conseil Régional a souhaité étendre le concept de la « Folle journée » de Nantes à d'autres villes de la Région Pays de la Loire. Châteaubriant a accueilli, pour la première fois, en 2020 cette manifestation culturelle d'exception.

Afin de décentraliser cette Folle journée sur les territoires, la Région des Pays de la Loire confie à René MARTIN la direction artistique de cette manifestation et prend, quant à elle, à sa charge le financement des frais artistiques de production.

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2022 » se déroulera le week-end précédant la Folle journée de Nantes, soit du 21 au 23 janvier 2022. L'édition 2022 aura pour thème « Schubert ». Châteaubriant accueillera 8 concerts. Les plus grands interprètes d'aujourd'hui seront au programme.

En vue de l'organisation de cet événement, il vous est proposé de contractualiser avec la Région par le biais d'une convention définissant les conditions générales d'organisation et de promotion. Il s'agit, également, de signer une convention de mandat, régissant les modalités d'encaissement et de reversement des recettes de billetterie.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment :

- la convention relative à l'édition 2022 de la Folle journée de Nantes en région Pays de la Loire (jointe à la présente délibération) ;
- la convention de mandat (jointe à la présente délibération) pour la gestion des recettes relatives à l'édition 2022 de La Folle journée de Nantes en région Pays de la Loire ;

2. d'autoriser l'encaissement des droits d'accès aux manifestations culturelles pour le compte d'un organisme public ou privé dans le cadre de la régie de recettes des activités culturelles municipales.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211022-937 DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité  
Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



*[Signature of Alain Hunault]*



Le Maire  
Alain HUNAUULT

*[Signature of Alain Hunault]*



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHATEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-937-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
01.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)